

Séance
ordinaire
du 3
octobre
2011

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TROISIÈME (3^E)
JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER DE
20H30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soient messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, messieurs, Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, de même que Daniel Ménard et Stéphane Gagné de la Télévision de la Mitis.

11.10.488

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

11.10.489

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances du mardi 6 septembre 2011, des lundis 12 et 19 septembre 2011 et du mardi 27 septembre 2011.

4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

- ☞ Comptes réguliers : 359 438,70 \$
- ☞ Comptes pré-autorisés : 765 785,83 \$

ADMINISTRATION

- 5. Présentation du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli (2011-2013).
- 6. Appui à l'UMQ concernant le projet de loi 14 sur la mise en valeur des ressources minérales.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 7. Adoption du règlement 2011-1262 instituant deux (2) programmes de subvention d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles au centre-ville de Mont-Joli.

FINANCES

- 8. Recours à des mesures d'allégement dans le dossier du régime de retraite de la Ville de Mont-Joli.
- 9. Consentement d'une quittance et autorisation de signature entre Restaurant Normandin Inc. et la Ville de Mont-Joli.
- 10. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour l'évaluation d'édifices municipaux aux fins d'assurances.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 11. Autorisation d'affichage des postes de l'équipe de nuit au service des travaux publics.
- 12. Autorisation d'embauche à la piscine Gervais-Rioux.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 13. Nomination d'un comité de travail pour le projet de réfection du Stade du Centenaire.
- 14. Autorisation d'embauche pour une formation d'assistant-moniteur.
- 15. Ratification d'embauche pour une formation RCR.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 16. Adoption du règlement 2011-1261 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Ville de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

- 17. Adoption du règlement 2011-1258 relatif à l'aqueduc, aux égouts et aux différents taux pour l'eau et les égouts.
- 18. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour le prolongement des services de l'avenue Pierre-Normand.

19. Adjudication d'un contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2011-2012.
20. Adjudication d'un mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

21. Correction de la résolution 10.04.242.

AFFAIRES NOUVELLES

22. Période des questions.
23. Clôture et levée de l'assemblée.

11.10.490

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2011, DES LUNDIS 12 ET 19 SEPTEMBRE 2011 ET DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux des quatre (4) séances tenues au cours du mois de septembre 2011;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 6 septembre 2011 à 20h30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 12 septembre 2011 à 16h30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 19 septembre 2011 à 20h30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 27 septembre 2011 à 12h45 en sa forme et teneur.

11.10.491

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 359 438,70 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 765 785,83 \$.

ADMINISTRATION

11.10.492 PRÉSENTATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-JOLI (2011-2013)

Le conseiller Normand Gagnon présente le contenu du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli (2011-2013) qui sera adopté à la séance ordinaire de ce conseil le lundi 7 novembre 2011 par voie de règlement.

11.10.493 APPUI À L'UMQ CONCERNANT LE PROJET DE LOI 14 SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai dernier, monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 14, *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), accorde préséance à l'actuelle *Loi sur les mines* sur tous les pouvoirs conférés aux instances municipales, en matière d'aménagement et de développement du territoire et que l'avant-projet de *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (LADTU)* reconduit cette préséance;

CONSIDÉRANT QUE l'article 91 du projet de loi 14, *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*, rend le consentement des municipalités nécessaire avant tout travail minier dans les périmètres urbains et dans les territoires de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité des élus et non seulement une démarche d'ordre technique; que l'aménagement est une fonction partagée entre les divers paliers décisionnels; que l'aménagement est une fonction qui fait appel à la concertation des choix et des actions des divers paliers de gouvernement et enfin, que cette fonction doit favoriser une participation active des citoyens à la prise de décision;

CONSIDÉRANT QUE l'élu municipal a démocratiquement reçu le mandat légitime de trouver le juste équilibre entre l'acceptabilité sociale d'un projet et le développement économique d'un territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a fait valoir, le 25 août dernier, devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, ses positions sur le projet de loi 14, en matière d'aménagement et de développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les sources d'eau potable ne sont pas toutes incluses à l'intérieur des périmètres urbains et compte tenu de leur caractère essentiel pour le devenir des communautés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli appuie l'Union des municipalités du Québec et demande au gouvernement :

- **QU'**il maintienne le mécanisme prévu à l'article 91, rendant le consentement de la municipalité nécessaire avant tout travail minier dans les périmètres urbains et les territoires de villégiature;

- **QU'**il étende la portée de l'article 91 aux territoires où l'on retrouve des sources d'eau potable.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.10.494 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-1262 INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SUBVENTION D'AIDE À LA RESTAURATION ET À LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES AU CENTRE-VILLE DE MONT-JOLI

Cet item est retiré.

FINANCES

11.10.495 RECOURS À DES MESURES D'ALLÈGEMENT DANS LE DOSSIER DU RÉGIME DE RETRAITE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli, « l'Employeur », avise les membres du comité de retraite qu'il se prévaudra des mesures d'allègement visant à réduire les cotisations requises pour l'année 2011. Ces mesures permettent de diminuer des deux tiers (2/3) les sommes versées au régime de retraite, et ce, dans le cadre du déficit de capitalisation.

11.10.496 CONSENTEMENT D'UNE QUITTANCE ET AUTORISATION DE SIGNATURE ENTRE RESTAURANT NORMANDIN INC. ET LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli consente à Restaurant Normandin Inc. une quittance sous seing privé à la suite du paiement complet du lot 4 295 237 acquis de la Ville le 9 avril 2009 et publiée sous le numéro 16 075 207 au Bureau de la publicité et des droits de la circonscription foncière de Rimouski.

Par cette même résolution, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou le greffier, à signer la quittance pour et au nom de la Ville de Mont-Joli. De plus, le conseil confie à Me Nadia Heppell, notaire, le mandat d'attester cette quittance.

11.10.497 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉVALUATION D'ÉDIFICES MUNICIPAUX AUX FINS D'ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a sollicité des propositions auprès de firmes spécialisées en évaluation afin d'établir les coûts de remplacement de cinq (5) bâtiments lui appartenant à savoir l'Hôtel de Ville, la Piscine Gervais-Rioux, la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, le garage municipal et le Stade du Centenaire;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice permettra d'assurer une couverture d'assurances adéquate pour les édifices de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été acheminées au directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau soit :

- Immovex Évaluateurs Agréés inc. : 5 500 \$ plus les taxes
- L2G Évaluation Inc. : 7 000 \$ plus les taxes
- Servitech Services Conseils : 7 500 \$ plus les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des finances et trésorier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Immovex Évaluateurs Inc. le mandat de procéder à l'évaluation, à des fins de couverture d'assurances, de cinq (5) immeubles appartenant à la Ville de Mont-Joli. Les équipements fixes aux bâtiments sont inclus dans la valeur de remplacement. Il s'agit d'un mandat de 5 500 \$ plus les taxes et cette dépense est prévue au budget de la Ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11.10.498 AUTORISATION D’AFFICHAGE DES POSTES DE L’ÉQUIPE DE NUIT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage des postes de l'équipe de nuit au service des travaux publics.

11.10.499 AUTORISATION D’EMBAUCHE À LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Florence Guillemette à titre de monitrice à la piscine Gervais-Rioux. Madame Guillemette détient sa certification en sauveteur national.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.10.500 NOMINATION D’UN COMITÉ DE TRAVAIL POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU STADE DU CENTENAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes au comité de travail qui œuvrera dans le projet de réfection du Stade du Centenaire :

- Monsieur Jean Bélanger, maire
- Monsieur Gilles Lavoie, conseiller
- Monsieur Jean-Pierre Labonté, conseiller
- Madame Josée Levesque, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Monsieur Joël Harrisson, directeur général
- Monsieur Steve Corneau, directeur des finances et trésorier.

11.10.501 AUTORISATION D’EMBAUCHE POUR UNE FORMATION D’ASSISTANT-MONITEUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Érika Gauthier à titre d'instructeur pour la dispense d'une formation d'assistant-moniteur de 30 heures à sept (7) candidats provenant de la Vallée de La Matapédia et de La Mitis. Cette formation aura lieu à la piscine Gervais-Rioux de Mont-Joli. Madame Gauthier recevra une somme de 540 \$ soit 30 heures au taux de 18 \$. Elle détient sa certification d'instructeur en sécurité aquatique de la Croix-Rouge canadienne.

11.10.502 RATIFICATION D'EMBAUCHE POUR UNE FORMATION RCR

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de ratifier l'autorisation d'embauche de madame Katie Duhamel pour une formation RCR de huit (8) heures dispensée à six (6) personnes de La Mitis le 1^{er} octobre dernier. La rémunération totale de madame Duhamel est de 200 \$ soit un tarif horaire de 25 \$.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.10.503 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-1261 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire mettre fin à une problématique de vitesse sur son territoire afin d'assurer la sécurité de sa population;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil, avec la collaboration du comité de circulation de la Ville, ont apporté des modifications aux limites de vitesse en vigueur comme le permet *Le Code de sécurité routière du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont fait l'objet de résolutions du conseil et doivent faire partie intégrante du règlement municipal relatif à la circulation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été dûment donné à la séance du 27 septembre 2011;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2011-1261 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Ville de Mont-Joli et d'abroger le règlement 2001-1002.

TRAVAUX PUBLICS

11.10.504 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-1258 RELATIF À L'AQUEDUC, AUX ÉGOUTS ET AUX DIFFÉRENTS TAUX POUR L'EAU ET LES ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer l'une des dispositions du règlement 487 de la Ville de Mont-Joli par l'adoption d'un nouveau règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été dûment donné à la séance du 27 septembre 2011;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2011-1258 relatif à l'aqueduc, aux égouts et aux différents taux pour l'eau et les égouts.

11.10.505 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES DE L'AVENUE PIERRE-NORMAND

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Inspec-Sol le mandat d'effectuer une étude de caractérisation environnementale de phase 2 dans le projet de prolongement des services sur l'avenue Pierre-Normand, et ce, au montant de 6 000 \$ plus les taxes.

11.10.506 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'HIVER 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

- Mines Seleine : 113 247,15 \$
- Sel Warwick inc. : 107 894,95 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation conjointe du superviseur de l'approvisionnement, monsieur Gilles Gaudreault, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accorder à Sel Warwick inc. le contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2011-2012, et ce, aux prix unitaires soumis pour un montant total prévisionnel de 107 894,95 \$, incluant les taxes.

11.10.507 ADJUDICATION D'UN MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Chaux vive* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (*Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Chaux vive*) nécessaires à ses activités;
- **QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- **QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Mont-Joli s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;
- **QUE** pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Mont-Joli devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- **QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.10.508

CORRECTION DE LA RÉOLUTION 10.04.242

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de corriger la résolution 10.04.242 adoptée le 6 avril 2010 et concernant une dérogation mineure émise à la demande de la Ville de Mont-Joli pour sa propriété formée des lots 4 595 997 et 4 596 001 sur le site d'arrivée de l'autoroute 20. La démarche visait à porter de 30 à 25,7 mètres la marge avant exigible tel qu'indiqué au croquis accompagnant le formulaire de demande. Une erreur cléricale motive la présente résolution.

11.10.509 AFFAIRES NOUVELLES

PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU « DÉFI TÊTES À PRIX » DE L'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC (ACEQ)

CONSIDÉRANT QUE l'ACEQ présente le « Défi Têtes à prix » dans le but d'amasser des fonds destinés à faciliter ses interventions auprès des personnes atteintes du cancer et de leurs familles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire contribuer à cette levée de fonds pour le moins originale en guise de solidarité envers celles et ceux qui sont frappés par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie, monsieur Vincent Dubé, accepte de relever le défi et invite la population ainsi que la communauté d'affaires à faire preuve de générosité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'un don de 300 \$ de la Ville de Mont-Joli à l'ACEQ dans le cadre du « Défi Têtes à prix » que relève le directeur du service incendie monsieur Vincent Dubé.

11.10.510 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

11.120.511 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h10, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

